

Le revenu universel, une solution universelle ?

Intervenants :

Guillaume Allègre (Économiste au Département des études OFCE)

Sylvie Charlot (Professeur de Sciences économiques (Université Lyon 2, GATE))

Télémaque Masson-Réqipon (Doctorant, EHESS)

Philippe Van Parijs (Professeur émérite, Université de Louvain)

Modérateur : Antoine Reverchon (Journaliste, Le Monde)

Antoine Reverchon soulève les questions en jeu : le revenu universel (RU) ou revenu de base repose sur un principe d'inconditionnalité c'est-à-dire qu'il est déconnecté de tout critère et de tout devoir. C'est cette inconditionnalité qui alimente particulièrement la méfiance envers le concept même de revenu universel et qui fournit la plupart des arguments de ses opposants, de droite comme de gauche. Quel sont les arguments en faveur d'un concept qui semble intrinsèquement utopiste ? Faut-il vraiment déconnecter une allocation universelle de la participation au marché du travail, du lien au travail ? Faut-il des conditions d'âge ou de revenu ? Comment financer cette universalité en période de crise économique et budgétaire ? Comment établir le montant d'un tel revenu ?

Sylvie Charlot présente le revenu universel, dans sa délimitation la plus complète, comme une solution à la lutte contre l'insécurité économique, que l'on peut qualifier de radicale, puisque triplement inconditionnelle :

- une allocation versée à tous, inconditionnellement à la situation personnelle des bénéficiaires (âge, statut marital ou familial ...),
- une allocation strictement inconditionnelle à une quelconque participation au marché du travail ou une formation,
- une allocation strictement inconditionnelle aux autres sources de revenu ou d'accès à un patrimoine.

Son principe repose donc sur une vision utopique dans la mesure où son versement, en espèce, est inconditionnel. Il permet à chaque individu de décider lui-même de l'affectation de ce revenu à tel ou tel besoin.

Le revenu universel a trois caractéristiques :

- individuel,
- universel (sans aucune condition de patrimoine et de ressources),
- libre d'obligations. Son caractère universel évite toutes les démarches, les contrôles et la stigmatisation.

En revanche, son montant n'est pas nécessairement uniforme. Son financement repose sur un impôt sur le revenu très progressif, permettant aux plus pauvres d'en profiter pleinement. Le versement de ce revenu de base ne nécessite pas de chercher un emploi ou d'accepter des emplois précaires. C'est bien un transfert des plus riches vers les plus pauvres.

Télémaque Masson-Récipon, militant pour la promotion du revenu de base (Mouvement français pour un revenu de base) explique que la notion de revenu inconditionnel a deux sens et donc deux modes opératoires possibles :

- un premier sens étroit et fonctionnel qui consiste à verser un revenu à tous et donc donner de l'argent sans condition.
- un 2^{ème} sens davantage fondé sur un principe majeur, l'idéal de la garantie inconditionnelle et universelle à des moyens d'existence. Dans cette deuxième logique, la question est alors : faut-il fournir des services gratuits ou un revenu ?

Si l'outil est peu présent dans le débat public actuellement, il converge vers d'autres mouvements qui militent pour une garantie d'accès à des libertés réelles et des conditions convenables d'existence.

Guillaume Allègre s'interroge sur les effets d'un tel instrument et sur l'existence d'instruments alternatifs. Le problème du revenu universel est son ambiguïté. Il existe trois types de défenseurs du revenu universel (RU) : ceux qui contestent l'Etat-providence (RU de droite), ceux qui transforment l'E-P (vision « centrisme »), ceux qui veulent renforcer l'Etat-Providence (RU de gauche).

Tous sont d'accord pour un RU mais pas pour les mêmes raisons. C'est un facteur de fracture politique mais aussi sociale, notamment sur la question de la conditionnalité. Les enquêtes d'opinion montrent que les adhésions à l'idée du RU s'appuient sur une morale de générosité mais aussi de réciprocité, ce qui n'est pas l'esprit du RU inconditionnel. Les débats sur la création du RMI montrent la difficulté d'introduire de la réciprocité donc une exigence d'insertion sociale.

P. Van Parijs, philosophe et économiste, spécialiste international du concept de revenu universel et d'éthique économique et sociale, présente les résultats d'une expérimentation menée aux Etats-Unis par Sam Altman (PDG d'*OpenIA*). Un groupe expérimental de 3000 personnes, dans différents Etats (Texas et Illinois), ont reçu 1000 dollars pendant trois ans, sans contrepartie. Certains recevaient 1000 dollars par mois, d'autres (groupe de contrôle) ne recevaient que 50 dollars. D'autres expérimentations de ce type a eu lieu en Finlande (organisée par le gouvernement) et au Kenya (organisée par une ONG). Pendant ces trois ans, les chercheurs ont recueilli des données à partir d'enquêtes téléphoniques, d'entretiens et de carnets de temps, dossiers scolaires des enfant, comptes bancaires, bilans de santé, etc. Les résultats de l'étude américaine ont été publiés par le *National Bureau of Economic Research*.

L'expérimentation américaine permet d'analyser l'impact du RU dans deux domaines :

- l'emploi : en 3 ans, le taux d'emploi a augmenté mais moins que pour le groupe de contrôle ; le temps de recherche entre deux emplois est plus élevé puisque le RU permet ce délai.
- la santé : on s'attendait à un impact significatif sur la santé du fait de l'existence d'une corrélation entre niveau de revenu et santé en particulier aux USA. En réalité, l'expérimentation ne montre pas cela car la causalité ne peut s'observer qu'à terme. –

- la santé mentale, l'impact du RU est net sur la 1^{ère} année puis cet effet disparaît. On peut en déduire que le principal effet du revenu inconditionnel est la réduction de l'insécurité et, au fil du temps, ce sentiment de sécurité s'étiole.

P. Van Parijs conclut sur le fait qu'une telle expérimentation ne permet pas de répondre à la question de la désirabilité d'un tel revenu inconditionnel ou de la possibilité de financement à terme.